

L'Interdit

Volume 17 - numéro 3
janvier-février 1976



	Canada Post Postage paid	Postes Canada Port payé
Bulk	En nombre	
Third	troisième	
Class	classe	
	F 124	
Retour garanti	Montréal	



Journal des Diplômés
de l'Université de Montréal,
paraît six fois l'an.

Les bureaux de l'Interdit sont
situés au 2910, boul. Edouard-
Montpetit, suite 3, Montréal
H3T 1J7, Téléphone: 343-6230.

Publicité:
Publi-Université Inc.
C.P. 1457
Place Bonaventure
Montréal, Qué.
Téléphone: (514) 672-1735

Les reproductions sont
autorisées moyennant mention
de l'Interdit et des auteurs.
Dépôt légal no D6800280,
Bibliothèque Nationale du Québec.
Tirage 38 000 copies

Janvier-février 1976
Volume 17 no 3

Comité de l'Interdit:
président
Gérard Ducharme

Le directeur
de l'association
Marcelle Croteau

Conception graphique
Maryse Charette

Abonnement
annuel: \$6
à l'étranger: \$8

sonmaire

<i>Éditorial</i>	3
<i>La francisation dans l'entreprise</i>	4
<i>La condition humaine de notre expérience collective</i> 2e partie	6
<i>La situation actuelle du syndicalisme au Québec</i>	11
<i>Le souvenir de Pierre Mercure</i>	14
<i>La restructuration scolaire, c'est quoi?</i>	16
<i>Le carnet</i>	20

éditorial

Le 20 octobre dernier, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de ses membres, l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal réaffirmait sa vocation et l'orientation actuelle de ses activités. Déjà, à son colloque de 1974, le Conseil avait reconnu que la première raison d'être de l'Association devait demeurer le regroupement des Diplômés par le double truchement de la création de services d'intérêt particulier et d'activités orientées vers le maintien du lien créé par l'origine professionnelle ou culturelle commune de ses membres. L'existence de l'Association ne se justifie, en effet, que par son rôle de trait d'union, tant entre les Diplômés eux-mêmes, qu'entre les Diplômés de l'Université où ils ont cueilli une part déterminante de leur formation.

Dans sa poursuite de cette vocation, l'Association tente depuis deux ans d'étendre la gamme de ses activités et des services qu'elle met à la disposition des Diplômés. Elle a, cette année, recommencé à offrir aux Diplômés des voyages conçus pour eux; elle s'est réservée, pour ses membres, d'excellents billets de théâtre et de spectacles; elle poursuit la tradition des soirées récréatives, des tournois de golf et des réunions sociales; elle reconnaît annuellement le mérite de l'un de ses membres à l'occasion de la remise du Mérite annuel des Diplômés. Elle cherche

à faciliter l'accès des Diplômés aux équipements culturels et sportifs de l'Université.

Toujours dans ce même esprit, l'Association entreprend maintenant, avec le concours généreusement et spontanément offert de l'Université de Montréal, de regrouper en des cellules locales ceux de ses membres qui ne résident pas dans la région métropolitaine. De nombreux Diplômés sont retournés s'établir dans leur région d'origine après avoir fréquenté l'Université de

Montréal. D'autres ont quitté Montréal dans la poursuite de leur carrière. La plupart n'ont cependant aucun moyen de se reconnaître, parfois même à l'intérieur d'une profession commune, et à plus fortes raisons à travers la diversité des activités et des orientations. Le nouveau recteur de l'Université, Monsieur Paul Lacoste, vient donc d'offrir, à l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal qui l'a acceptée, la collaboration de l'Université, à l'établissement dans les principales villes du Québec, de ces cellules de Diplômés formées par l'Association dans la poursuite de son rôle de trait d'union et dans l'espoir et le désir de fournir à tous ceux et celles qui ont obtenu de l'Université de Montréal leur «diplôme», un motif additionnel d'attachement à leur *Alma Mater*, un centre nouveau d'intérêt et un instrument supplémentaire pour la réalisation de leurs objectifs.

Claude Leblanc, Droit 1960,
2ième Vice-président.



LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FORMULE DE COTISATION

(Complétez en lettres moulées, s.v.p.)

CONTRIBUTION ANNUELLE \$ 25.00
(Comprenant l'abonnement à l'Interdit)
CONTRIBUTION ADDITIONNELLE \$ _____
(À la vie de l'Association)
TOTAL \$ _____

Nom _____

Adresse domicile _____

Ville et zone postale _____

Province - Pays _____

Téléphone domicile _____

Faculté _____ Année _____ Date de naissance _____

Employeur _____

Adresse du bureau _____

Ville et zone postale / ou Province - Pays _____

Téléphone bureau _____

● MERCI

La francisation dans l'entreprise

Richard Malo

Directeur du Service de Linguistique,
Compagnie Générale Électrique
du Canada Limitée.

Est-elle possible dans l'entreprise?

Dès que l'on voit un titre semblable ou dès que l'on parle d'un tel programme, on peut imaginer toutes sortes de réactions qui vont de l'optimisme le plus exubérant au pessimisme le plus sombre.

La question que l'on se pose au départ est la suivante: est-il possible de franciser une entreprise au Québec?

Sans être un optimiste incorrigible, je dois avouer que la francisation de l'entreprise est réalisable. Cependant, pour réussir pleinement un programme d'une telle envergure, il faut tenir compte de plusieurs facteurs. Nous pouvons les ramener à trois catégories principales: la collaboration entre le gouvernement et les entreprises, la résistance au changement et la présence de spécialistes de la francisation.

Je ne prétends pas tout régler en précisant ces facteurs, mais si au départ on les détermine bien, la francisation dans l'entreprise est mieux engagée et les chances de réussite sont augmentées. Mais voyons de plus près ce que je veux démontrer en choisissant ces trois facteurs.

La collaboration gouvernement - entreprise

Au Québec, un grand nombre de projets et de lois nous viennent du gouvernement, qui, jusqu'à un certain point représente la collectivité québécoise et ses aspirations. Il est donc normal qu'un vaste programme de francisation des entreprises au Québec soit mis sur pied par l'État Québec, ce qui n'enlève rien aux initiatives des compagnies qui très souvent ont devancé le gouvernement dans ce domaine.

Cependant, rien ne peut remplacer la collaboration entre le gouvernement et les entreprises désireuses de franciser leurs opérations au Québec, le gouvernement offrant ses services à titre d'animateur du projet et de consultant auprès des entreprises qui mettent en marche des programmes de francisation.

Les entreprises, elles, doivent fournir les compétences administratives, techniques et financières. Mais il faut que les deux forces mettent en commun leurs énergies et leurs talents. Il faut que le gouvernement arrête de remettre aux calendes grecques ses règlements, qu'il précise davantage sa politique linguistique et qu'il assure les entreprises de son appui total et sincère.

Du côté des entreprises, il faut qu'elles diffusent auprès de tous leurs employés leur politique linguistique officielle et qu'elles ne craignent pas de délier les cordons de leur bourse. La francisation coûte certainement de l'argent, mais le prix n'est pas si exorbitant quand on pense que finalement c'est un placement qui, à long terme, peut rapporter beaucoup plus que prévu.

Cette coopération est essentielle au départ pour la réussite de tout programme de francisation, et il ne sert à rien à l'une des parties de jeter le blâme sur l'autre ou d'attendre que l'une des deux commence à bouger. C'est ensemble que gouvernement et entreprises vont réussir!

La résistance au changement

Lorsqu'on s'attaque aux habitudes des employés d'une entreprise, que ce soit au niveau de la direction ou au niveau de l'exécution, tout changement provoque instinctivement une résistance au changement. Si cela est vrai pour la conversion au système métrique, cela devient plus évident lorsque

l'on décide de changer la langue de travail.

Ici, nous entrons dans le coeur du problème. Ce ne sont plus des considérations d'ordre politico-économique, mais nous touchons à un problème très délicat, le facteur humain. Personne n'aime changer ses habitudes, encore moins ses habitudes de travail. Personne n'accepte facilement d'oublier dix, vingt ou trente ans d'expérience ou d'habitudes professionnelles. Même les plus ardents promoteurs de l'utilisation du français comme langue de travail reculent parfois devant les efforts et les sacrifices à consentir.

Il faut que les responsables de la francisation prennent le temps de bien préparer leur programme et de l'expliquer à tous les niveaux hiérarchiques. Pour bien lancer un programme de francisation, il est important que tous les employés soient correctement informés. Ensuite, les responsables doivent être capables d'animer le programme d'une manière experte, tout en respectant l'individu et en tenant compte des exigences de la collectivité québécoise.

Il ne faut pas que la francisation devienne un prétexte pour bousculer les individus dans leur milieu de travail. Mais par contre, il faut être réaliste et constater qu'il ne peut y avoir de francisation sans changement de mentalité et d'habitudes, sans bouleverser un certain ordre des choses, sans demander de la part de tous et de chacun une attitude positive face au programme et une forte dose de bonne volonté.

Les animateurs ou les responsables de la francisation ont un rôle de premier plan à jouer, et ils doivent être bien préparés à remplir ce rôle. On ne transformera pas la société québécoise du jour au lendemain, mais on doit commencer maintenant si l'on

veut obtenir des résultats concrets et efficaces. Il faut accomplir la francisation avec les individus en leur faisant bien comprendre les besoins d'un tel changement.

La présence de spécialistes de la francisation

Il y a actuellement un manque de spécialistes de la francisation au Québec et c'est là une grave lacune qu'il faut combler immédiatement. Le gouvernement du Québec semble avoir oublié de former de tels spécialistes et les entreprises se demandent qui peut accomplir cette tâche et où trouver les individus compétents dans ce domaine. De plus, beaucoup trop de charlatans contribuent à polluer le climat actuel. Il ne suffit pas d'être professeur de français ou d'avoir une certaine expérience de l'industrie pour s'intituler spécialiste ou expert en francisation.

Qui peut aider à résoudre ce problème? Le gouvernement d'abord — et il se doit d'agir avec diligence — ainsi que certains corps intermédiaires ou associations qui s'occupent de linguistique, de traduction et de formation du personnel. Enfin, les entreprises ont aussi le devoir de former des spécialistes de la francisation en puisant dans leurs services du personnel, des relations publiques et de linguistique.

Ce n'est pas un problème insoluble. Il existe certes, mais il faut que tous les intéressés se rencontrent et élaborent ensemble un système de recrutement et de formation de spécialistes de la francisation.

Cela demande du temps et de l'argent, mais c'est une question primordiale, car il s'agit d'un changement profond dans notre société. C'est une question qui nous concerne tous également, car

la francisation entre les mains de charlatans peut s'avérer aussi nocive qu'une absence totale de programme de francisation.

Conclusion

Je n'ai pas la prétention d'avoir fait tout le tour de la question, ni d'avoir épuisé le sujet. J'espère seulement que ces quelques commentaires apporteront un début de solution ou du moins soulèveront assez d'intérêt pour

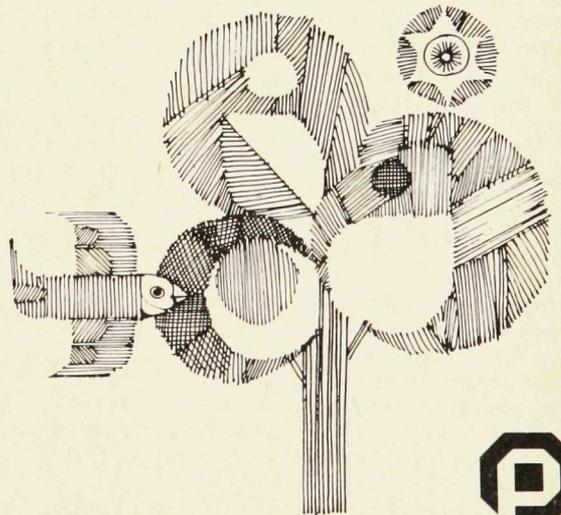
que la question soit discutée sérieusement et que l'on n'attende pas à demain pour agir.

L'avenir de la langue française au Québec en dépend, et avec elle, le problème de l'identification de toute une collectivité. La francisation oui, mais pas par n'importe qui. La francisation doit dépendre de gens compétents et sérieux. Elle doit aussi se faire dans la collaboration et la sérénité. Qu'en pensez-vous? Je vous cède la parole...

**Le mieux-vivre,
c'est...**

contagieux!

**Venez l'attraper
chez nous.**



banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

“La condition humaine de notre expérience collective”

L'Épérience québécoise - 2e partie

Delmas Lévesque, M.A.

L'Interdit publiait dans son édition de novembre-décembre dernier, le premier d'une série de trois articles de l'Épérience québécoise, texte du sociologue québécois Delmas Lévesque. Nous poursuivons avec la deuxième partie de cette étude réalisée en 1974 comme élément préliminaire d'une recherche de l'École des HEC sur les facteurs socio-culturels de la gestion du design au Québec.

Copyright © 1974 par l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, reproduit avec permission

2. Certaines de nos expériences les plus significatives

Les données de base de notre expérience collective font partie de l'intimité de notre être, sont inscrites dans notre inconscient collectif tout comme dans notre conscience collective. Certaines de nos expériences, à la fois causes et conséquences de notre condition humaine, se sont organisées dans notre psychisme en symboliques, chargées de significations. Nous faisant l'interprète d'une mémoire collective qui ruse parfois avec elle-même, nous avons retenu comme événements-symboles: la conquête, la rébellion, la dépression et la révolution tranquille. Chacun de ces événements a brassé la population de fond en comble, atteignant tout le monde et ne laissant personne indifférent. Chacun a contribué à façonner la réalité et les représentations de la réalité. Chacun constitue un événement complexe.

La conquête

Capitulation qui met un terme à une longue guerre. Le sentiment prédominant de nos ancêtres, à ce moment, a peut-être été celui d'une grande lassitude. Tant d'efforts pour en arriver là. Déposer les armes enfin. Un sentiment d'abandon aussi. Le mot ne circulait-il pas à la Cour de France: «Quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries.» Le doute

d'une trahison par Bigot et par ces personnages influents avec leurs raileries à propos de ces «quelques arpents de neige». Le désespoir de la défaite qui aurait pu faire crier comme à la Pologne écrasée: «Le ciel est trop haut et la France est trop loin.»

Une grande lassitude! Puis un espoir de tranquillité, de retour en quelque sorte à la normale. Esprit dans la mansuétude du vainqueur. Aussitôt traversé de crainte. L'exemple de la déportation des Acadiens était tout chaud. Mais cette fois plus d'inquiétude pour le vainqueur. Sa victoire était complète. L'espoir donc, malgré tout, parce qu'il le faut bien.

La suite des événements allait nous montrer que la conquête ne faisait que commencer. Fait militaire qui met fin à l'empire français d'Amérique, soit. Mais, événement qui n'allait cesser de dérouler ses conséquences politiques, économiques et culturelles.

D'abord, embarquement de l'armée française et de l'élite administrative coloniale. Instauration d'un régime militaire provisoire. Du coup, l'Église devient l'interlocutrice «naturelle» de l'occupant. C'est la seule élite qui reste. L'occupant apprend à composer avec elle, intermédiaire entre lui et la population. Entente entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Le Traité de Paris de 1763 consacra cette alliance du trône et de l'autel. En échange du maintien de la langue et des lois françaises, du libre exercice de la religion, de la reconnaissance de ses privilèges et prérogatives, l'Église fait preuve de loyauté envers le nouveau Souverain et exhorte la population à suivre son exemple. Fini le Gallicanisme de la Cour de France, du gouverneur et de l'intendant. Pour la première fois, l'Église peut prétendre au «leadership» exclusif de ses ouailles.

Puis, débarquement des marchands anglais qui s'emparent rapidement du commerce des fourrures. Négociants canadiens et coureurs de bois sont acculés à la ruine, évincés du commerce

ou réduits au rôle d'intermédiaires, en raison de leurs contacts avec les Indiens et de leur connaissance des territoires de chasse. Certains refluèrent vers l'agriculture. Premier retour à la terre.

Enfin, le Serment du Test, interdit aux Canadiens l'accès aux fonctions publiques, à moins de choisir l'apostasie; l'administration publique se peuple d'anglophones.

Et voilà, le tour est joué! L'économie et le politique ont suivi le militaire. Un nouvel ordre social est instauré. C'est le plus fort, le vainqueur, qui définit désormais la règle fondamentale du jeu sur le territoire. Il «fait la loi» au sens plein de l'expression.

La société défaite a perdu son armée, a été décapitée de son élite administrative, a été dépossédée de sa bourgeoisie commerçante. Pour elle, le temps s'arrête. Sa structure sociale se disloque. Son accomplissement comme société est bloqué. Elle a subi une décébration suivie d'une «greffe au cerveau» des institutions économiques, politiques et militaires du vainqueur.

Pour survivre, une société doit se faire culture. Évincée du temporel, elle se fait spirituelle. De partielle, la sphère religieuse devient totale. L'Église et ses institutions nous servent d'identité et de modèle. L'Anglais-protestant tient la ville, la campagne sera française et catholique. À bien y penser, le commerce ne vaut pas l'agriculture... La puissance de Rome fera équilibre à la Majesté britannique! N'ayant d'autre choix, une société se réfugie dans le sein de l'Église. Une expérience de culture traditionnelle commence.

La rébellion

Avec le temps un nouveau projet de société émerge, proposé par une nouvelle élite laïque. Composée en bonne partie de professionnels libéraux, issus des collèges classiques, cette élite s'inspire des idées des révolu-

tions française et américaine. Elle lutte pour l'obtention d'un gouvernement responsable. Elle aspire, en fait, au rôle de classe dirigeante des Canadiens. Ce faisant, elle entre en lutte à la fois avec le gouvernement du Bas-Canada, la bourgeoisie anglaise de Montréal et le haut-clergé de l'Église catholique. Lutte de classes et lutte nationale en même temps.

Son projet de société est d'essence profane. Autodétermination politique, Exécutif responsable à une chambre d'Assemblée élue par le peuple. Économie d'entreprises et de commerces autochtones, à partir d'une base agricole transformée. Projet libéral national, en somme.

Ce projet de société ne correspond pas aux vues de l'Église officielle. Elle le trouve trop républicain. Elle y flaire l'anticléricisme. La nouvelle élite laïque, aussi près qu'elle sinon plus des artisans et des paysans, lui dispute son leadership auprès des classes populaires. Le haut-clergé réaffirme sa loyauté auprès d'un gouvernement dont il est le conseiller «écouté». La bourgeoisie anglaise de Montréal craint l'émergence d'une classe rivale. D'ailleurs, elle réclame déjà la fusion des deux Canada pour des raisons d'agrandissement du marché. Le gouvernement du Bas-Canada, quant à lui, tient de plus en plus le projet pour nettement subversif et ruineux. Subversif, parce qu'incompatible à long terme avec le maintien du lien impérial. Ruineux, parce que confiant le pouvoir économique à une classe «ignorante» des affaires. Au surplus, la minorité anglaise du Bas-Canada n'acceptera jamais le régime politique de la majorité.

Une grave crise économique sévit; le gouvernement est paralysé: les seigneuries sont surpeuplées. C'est l'impasse structurelle. La fièvre monte.

On connaît la suite. La rébellion est écrasée militairement. C'est la répression. Les patriotes s'enfuient ou sont faits prisonniers, jugés, exécutés ou déportés. Papineau s'exile aux États-Unis. Le climat est à la peur.

La rigueur des lois frappe les rebelles et leurs familles; chez les amis et connaissances, c'est l'épouvante. Les suspects sont nombreux. L'Église forte de sa fidélité et de la loyauté du grand nombre, déclare que les coupables ont bien couru après leur châtiement mais demande aux autorités d'y aller quand même avec modération.

Lord Durham venu de Londres enquêter sur place dira: «Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple; je trouve deux nations en guerre au sein d'un même État; je trouvai une lutte non de principes, mais de races». Son diagnostic, quoique incomplet, porte assez juste. Mais ses remarques vont soulever l'ire de nos ancêtres et faire de Lord Durham l'un des personnages les plus détestés de notre histoire, avec Bigot. Le commissaire impérial déclare dans son rapport:

On ne peut guère concevoir nationalité plus dépourvue de tout ce qui peut vivifier et élever un peuple que les descendants des Français dans le Bas-Canada, du fait qu'ils ont gardé leur langue et leurs coutumes particulières. C'est un peuple sans histoire et sans littérature. (2)

Ce mépris affiché par le grand Inquisiteur va blesser profondément les Canadiens. Il aurait pu aussi bien dire: «They are a bunch of nobodies». Ou, ce qui revient au même, en ses propres termes, nous ne sommes que: «le résidu d'une colonisation ancienne» Voici que le colonisateur nous reproche d'être colonisés. Nous devons nous sentir coupables à ses yeux d'être devenus ce que nous sommes, alors que c'est précisément lui qui nous a rendus tels. Le verdict de Lord Durham ne laisse pas de doute quant au sort réservé aux Canadiens.

La tranquillité ne peut revenir, je crois, qu'à la condition de soumettre la province au régime vigoureux d'une majorité anglaise; et le seul

(2). Voir Cornell, Hamelin, Ouellet, Trudel, *Canada, Unité et Diversité*, Holt, Rinehart et Winston Ltd., 1968, p. 237

gouvernement efficace serait celui d'une Union Législative. (3)

Nous aurons l'Acte d'Union en 1840. Majoritaires au Bas-Canada, nous nous retrouvons minoritaires dans le Canada-Uni. Le Haut-Canada, moins peuplé, obtient, du même coup, égalité de représentation au parlement et partage de sa dette écrasante. La magie du langage des maîtres réussira à qualifier cette opération et d'autres semblables d'exemples de «fair play» britannique. Comme quoi les constitutions ne font qu'exprimer et légitimer un rapport de forces à un moment donné. Malheur aux vaincus, disaient plus honnêtement les Anciens.

Notre désignation correspond aux nouvelles réalités du pouvoir. Les Français de la Nouvelle-France, les Canadiens du Canada se voient désormais appelés Canadiens-français. Le trait d'union s'installe et la double personnalité avec lui. Des Canadiens d'expression française, une minorité ethnique vouée à l'assimilation.

Lord Durham avait décidé des vues trop généreuses sur les colonisés. Il ne tenait pas compte du fait que la relation coloniale n'exige pas l'assimilation complète du colonisé. Bien au contraire, la présence du colonisé fournit au colonisateur la preuve constante de sa supériorité. L'assimilation, rendue jusqu'à son terme, ferait disparaître un repoussoir tellement gratifiant. Du reste, comme l'a démontré Albert Memmi (4), la situation coloniale fabrique des colonisateurs et des colonisés. Un peu comme la situation autoritaire produit des autoritaires, sans qu'il soit besoin d'autre recours. Au surplus, le colonisé peut rendre tellement de services, comme occuper certains emplois subalternes qui répugnent au colonisateur, ceux de «scieurs de bois», par exemple.

Quant au colonisé, il réagit au lien colonial en se soustrayant à son

(3). *Ibidem*, p. 237

(4). Voir Albert Memmi, *Portrait du colonisé*, Hollande, Jean-Jacques Pauvert, 1966

empire autant que possible. Pour ne pas donner prise à ses maîtres, afin de sauvegarder son identité, il se fait archaïque; il fuit dans le temps. Fait réel et symbolique à la fois: la désaffection religieuse assez répandue chez les patriotes, prend fin brusquement. Les églises sont bondées de nouveau. Écrasée militairement, la rébellion connaît, en plus, une grande défaite intellectuelle: l'Institut Canadien, son foyer de résistance, croule sous les coups d'une Église qui, sous le leadership de Mgr Bourget, se fait de plus en plus ultramontaine. Second retour à la terre. Émigration massive aux États-Unis. Papineau, de retour d'exil, nous trouvera davantage préoccupés de «survivance» et de «revanche des berceaux» que de combats pour l'autodétermination nationale.

Restée maîtresse du terrain culturel, l'Église pourra y instaurer, sans conteste, sa «théocratie» à saveur médiévale, qu'au Canada anglais l'on désignera du mot pittoresque de «folk culture of French Canada». Les plus méprisants n'iront pas par quatre chemins pour parler du Québec: «The backyard-priest-ridden province». Les manuels d'Histoire du Canada, approuvés par l'Église, jeteront un voile pudique sur la période des patriotes. La rubrique s'intitulera: «Les Troubles de 1837-38». Papineau lui-même, tenu pour «troublé», passera quand même dans l'histoire pour la «tête à Papineau». Pendant un siècle, les gens se diront encore «Canadiens» par opposition aux «Anglais».

En guise d'épilogue à la rébellion, mentionnons brièvement l'affaire Riel et la «crise de la conscription».

Louis Riel, pendu à Régina en 1885 pour avoir pris la tête du soulèvement des Métis contre le «Corporate Capitalism», colonisateur de l'Ouest canadien, n'aura pas réussi à enrayer l'anglicisation des prairies. Riel mort, le parlement de Winnipeg supprimera par une simple loi (1890) les droits du français inscrits dans la constitution du Manitoba. Précédent qui ne manquera pas de suites, comme au Nouveau-Brunswick ou en Ontario,

par exemple.

Il n'y aura pas d'Ouest français, pas plus que d'Acadie française. Le Canada français sera confiné à la «réserve québécoise». Riel passera pour «troublé» lui aussi. L'affaire Riel aura servi finalement de tremplin à Sir Wilfrid Laurier. Le «Parti National» de Mercier finira en queue de poisson. Comme le parti nationaliste de Bourassa, un peu plus tard. Admirable structure politique fédérale, capable d'effectuer une pareille récupération ou, plutôt, destin d'une minorité nationale, prise dans les filets d'une majorité, qui ne cesse de construire par-dessus son propre projet national.

La conscription de 1917 et le plébiscite de 1942, nous confirmeront la solide minorisation de 1840, consolidée en 1867. Tout ce que nous pourrions opposer à «l'homme blanc à la langue fourchue qui ne respecte ni traité, ni parole donnée» ce sera une fin de non-recevoir, un «NON» retentissant. Seul pouvoir des peuples dominés. André Laurendeau, témoin de l'événement et surtout un des principaux agents du vote négatif, aura ce commentaire d'une fierté un peu lasse:

Notre héros, c'eut été le conscrit révolté, le rebelle... Pourtant la révolte n'alla presque jamais jusqu'au bout... C'est que la contrainte, elle non plus, n'alla jamais jusqu'au bout; et si peu que nous possédions, nous avons tout de même une morale de possédants. En définitive, il s'agissait de sentiments; mais l'un d'entre eux est le respect de soi. Au reste, le monde est plein de sentiments et je me demande pourquoi le seul que nous refusions d'admettre, c'est celui que nous entretenons vis-à-vis nous-mêmes, et qui s'appelle le sentiment de la dignité humaine. (5)

D'un côté, le pouvoir de la majorité et son sens politique. De l'autre, la minorité tout juste capable d'empêcher l'irréversible.

(5). Voir André Laurendeau, *op. cit.*, p. 157

La dépression

Dans le langage populaire, c'est la «crise» sans autre référence. La crise, c'est la vie qui s'arrête. La misère noire. Chômage massif, cultivateurs jetés «dans le chemin» commerçants ruinés, entreprises en faillite. La crise, c'est le «secours direct». Les générations qui ont vécu «le temps de la crise» à l'âge adulte en ont gardé une espèce d'épouvante. Pour eux, l'horizon a vacillé et le ciel leur est littéralement tombé sur la tête.

La crise est mondiale. Un peu partout, les gouvernements, impuissants à faire repartir la machine, tombent les uns après les autres. Les gens perdent confiance dans le système, dans les institutions, dans les autorités. L'ordre social devient instable. De nouveaux mouvements sociaux apparaissent. En Europe, c'est la montée des totalitarismes. Aux États-Unis, c'est le «New Deal».

Au Québec, la «colonisation» reprend un essor qu'elle n'avait pas connu depuis le curé Labelle. Le mouvement de retour à la terre est tel qu'il neutralise complètement un mouvement d'urbanisation qui se poursuit avec l'industrialisation depuis la fin du XIXe siècle. Le Crédit Social fait son apparition. Des grèves éclatent. Les immigrants, en particulier les Juifs, sont pris à partie. Les agriculteurs s'agitent. On dénonce le capitalisme.

À côté des «Jeunes-Canada» et de l'Action Catholique qui font des percées dans la jeunesse, surtout étudiante, c'est l'Action Libérale Nationale qui fait le plus de bruit. D'abord mouvement, puis parti politique, sa critique porte; son programme est articulé, son inspiration est sociale et nationale à la fois. Il propose un train de mesures sociales et une intervention vigoureuse de l'État dans l'économie, dont la nationalisation du «trust» de l'électricité. Les campagnes retentissantes de 1935 et 1936 se feront contre les «trusts». Une époque prend fin, celle de quarante ans de règne libéral ininterrompu (1896-1936). L'Union

nationale, fusion de l'action Libérale Nationale et du Parti Conservateur Provincial, prend le pouvoir avec Maurice Duplessis.

La crise n'est pas loin de provoquer une mutation culturelle. À Québec, se fonde la Faculté des Sciences Sociales de Laval. Le mouvement coopératif connaît un regain de vie, pénètre dans de nouveaux milieux et de nouveaux secteurs. Les cultivateurs (UCC) obtiennent le «prêt agricole». Le syndicalisme, enfant pauvre jusque-là, entre, pour de bon, dans le débat économique. Lévesque, Montpetit, Minville Angers accréditent l'analyse économique et sociale. Les clercs se livrent à la lecture des encycliques des papes sociaux. Le chanoine Groulx réanime la question nationale.

La crise a remué les gens jusque dans le tréfonds. Elle a réveillé une culture qui s'était assoupie. On a commencé à prendre acte des nouvelles réalités liées au phénomène de la société industrielle. Le Québec était devenu urbain. Législations du travail et législations sociales font leur apparition. Esdras Minville, directeur de l'École des Hautes Études commerciales, lance des études sur le développement que Perroux, Baran et Gunder-Franck ne désavoueraient pas aujourd'hui. Ses projets sont en avance d'une génération.

La deuxième guerre mondiale, ses drames et sa prospérité absorberont une bonne partie du brassage d'idées des années '30. Une révolution tranquille, ajournée «*sine die*».

La révolution tranquille

Peuple de résistants par la force des choses, nous avons dû nous accrocher au pays pour durer. Creuser notre liberté par en-dedans, pour ainsi dire, à défaut de l'exprimer au-dehors. Une résistance paysanne, têtue, obstinée, rouée. Une soumission toujours grosse de rébellion latente. Un repliement toujours susceptible de se déplier. Une hibernation qui, du coin de l'oeil, guette le printemps.

Nous avons bien cru qu'il était arrivé récemment. Le climat s'était adouci, la neige avait commencé à fondre. Nous avons senti l'isolement se rompre. Le sol a tremblé sous nos pieds. Nous en sommes à nous demander si nous avons été témoins de la débâcle des glaces ou de la débâcle de la terre.

Par convention maintenant, l'on situe le moment de la rupture en 1960, date du début de la révolution tranquille. Les conventions facilitent la communication, c'est bien connu. Comme toute idée reçue, les conventions tendent toutefois à transformer en stéréotypes ou en clichés des réalités ou des phénomènes par ailleurs fort complexes.

Pour le cas qui nous préoccupe, la révolution n'a peut-être pas été si révolutionnaire et la tranquillité pas si tranquille. Admettons volontiers cependant l'envergure de l'événement et l'ampleur du phénomène. Convenons, par ailleurs, que la rupture n'a pas été absolue et qu'elle n'a pas mis fin à un isolement absolu non plus. Nous nous situons dans le relatif quelque considérables que soient les écarts.

Écarts, il y a eu en effet. En peu de temps, une multitude de gens ont eu l'impression qu'ils pouvaient parler et dire ce qu'ils pensaient. C'est comme si l'on venait tout juste d'obtenir la liberté d'expression. Des verrous ont sauté dans la tête des gens. Certains tabous se sont révélés attaquables.

En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, une société accélère son tempo et lance un train de réformes, considérées jusque-là, impensables. Rationalisation de la fonction publique, syndicalisation du secteur public, réforme de l'éducation et des services de santé. Sécularisation d'associations et d'institutions, intervention de l'État dans l'économie, etc.

Dans le même temps, des gens se rencontrent et se regroupent. Comme pour la liberté de parole, le droit d'association vient d'être découvert,

semble-t-il. Qui plus est, on noue dialogue avec le reste du monde.

Il ne suffit pas de dire, d'un air entendu et désenchanté, que «plus ça change, plus c'est pareil», pour disposer du sentiment de tant de gens pour qui 1960 représente plus qu'un changement de régime et d'époque. Pour eux, le Québec est sorti de son isolement séculaire pour rattraper le reste du continent et se mettre au diapason du monde.

Afin d'introduire un peu de relativisme dans ce qui risque d'être perçu (négativement ou positivement) comme un absolu, supposons avec Alexis de Tocqueville (6) que les révolutions (tranquilles ou pas) n'ont lieu qu'après la mise en oeuvre progressive de structures de remplacement au sein des structures en place. En d'autres termes, les révolutions ne s'improvisent pas; elles exigent une longue préparation. Elles surviennent lorsqu'elles parvenues à maturité, pour ainsi dire. Le brusque changement d'air ou le sentiment de rupture ne doit pas donner le change, d'après Tocqueville, à la réalité d'une profonde continuité dans le changement. Considérons les changements qui ont préparé le «grand» changement de la révolution tranquille.

Nous pourrions nous attarder à ces foyers de contestation avant la lettre qu'ont été la Faculté des Sciences Sociales de Laval, le groupe du «refus global», Cité Libre, la JEC, la CTCC, Radio-Canada, qui encore aujourd'hui, passent pour les grands agents de changement à l'oeuvre dans le Québec «traditionnel» d'après-guerre. Réflexion faite, et avec le recul du temps, ces agents de changement, en mettant le doigt sur les problèmes, en signalant les dysfonctions sociales les plus graves, en proposant des alternatives, semblent avoir plutôt joué un rôle analogue à celui de l'Encyclopédie avant la Révolution

(6). Voir Alexis de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1967.

française, c'est-à-dire un rôle de préparation des esprits par la propagation des idées révolutionnaires. Qu'eut été l'Encyclopédie, sans la montée de la bourgeoisie et l'abaissement de la noblesse et du clergé par l'État central aux mains du pouvoir royal? C'est la Monarchie Absolue, érigée sur les ruines de la féodalité qui, au dire de Tocqueville, a fait le lit de la révolution bourgeoise.

Dans le cas du Québec, y aurait-il eu une propagation des idées libérales si l'industrialisation n'avait d'abord pris place? La conception de l'homme révélée par le Libéralisme, se serait-elle substituée progressivement à celle révélée par l'Église, si la modernité industrielle ne s'était, au préalable, solidement installée? En d'autres termes, pas de syndicalisme ou de Cité Libre, sans industrialisation et urbanisation.

Non seulement la révolution tranquille aurait été longuement préparée au niveau des structures, mais elle n'aurait été, de fait, que la conséquence culturelle et politique de profonds changements dans la structure économique et sociale.

Ces changements s'étalent, en fait, sur plus d'un demi-siècle d'industrialisation et d'urbanisation du Québec. Commencée vers la fin du XIXe siècle, l'industrialisation se poursuit à même allure au cours des premières décennies du XXe siècle. Au sortir de la première guerre mondiale, le recensement de 1921 révèle déjà un Québec majoritairement urbain. Entre 1791 et 1931, le rapport rural-urbain se renverse complètement. La crise économique des années '30 survient dans un Québec aux deux-tiers urbain.

L'industrialisation et l'urbanisation, en plus d'entraîner un exode rural massif et une concentration urbaine, donnent naissance à de nouvelles classes sociales: la classe ouvrière et la nouvelle classe moyenne, dont les comportements et progressivement les attitudes et les valeurs, s'éloignent de plus en plus du monde rural. L'as-

campagne à la ville. Le Québec vit à l'heure industrielle, alors que ses institutions politiques et ecclésiastiques véhiculent toujours une représentation rurale de la réalité. Retard des mentalités sur l'évolution des structures, mais aussi défense des intérêts de classe des notables et des intérêts institutionnels de l'Église.

La mise en place des structures d'une société industrielle au sein d'une société traditionnelle est déjà bien avancée dans les années de crise qui précèdent la seconde guerre mondiale. Les débats des années '30 ne portent pas que sur la colonisation et le retour à la terre, mais aussi et surtout, sur la nationalisation des « trusts », sur la formule coopérative comme alternative au capitalisme, sur la réforme des institutions politiques, sur la syndicalisation des travailleurs, etc. Débats propres à une société qui se sent, de plus en plus, devenue industrielle dans les faits, débats qui, un moment, suspendus par la prospérité et les préoccupations de la guerre, reprennent de plus belle au lendemain du deuxième conflit mondial.

L'écart grandissant entre une industrialisation maintenant massive et une représentation désormais perçue comme archaïque par la classe ouvrière et les nouvelles classes moyennes est, de plus en plus, senti au cours des années '50 comme un malaise par de larges secteurs de la population. Certains intellectuels parlent d'un divorce entre les idéologies officielles et la réalité. C'est dans ce contexte et sur cette toile de fond qu'il faut situer les analyses percutantes de Cité Libre, par exemple.

De toutes parts, les revendications affluent. Groupes, associations, syndicats, Église même, demandent, exigent un nouveau contrat social qui tienne compte des nouvelles réalités. Les années '50 ne sont pas tranquilles pour un Duplessis, combattu par une intelligentsia qui puise son inspiration auprès du modèle de société de ses « amis » américains et prend appui po-

litique sur ses « ennemis » d'Ottawa. L'Église, qui « mange dans sa main », et dont lui, le « cheuf », baise l'anneau, est aussi celle qui soutient, par des quêtes publiques, les grévistes de l'amiante. Sauver la classe agricole, la religion et la race contre les centralisateurs d'Ottawa, en industrialisant le Québec au profit des Américains, n'est que le résumé des nombreuses contradictions chevauchées par ce personnage paradoxal et son étrange coalition.

Il faut bien admettre, à sa décharge, que le Québec des années '50 constituait aussi un paradoxe: une société industrielle coiffée, encadrée d'institutions traditionnelles. Et pour comble, l'on verra, quelques années plus tard, l'Église, comme autrefois le clergé de France à l'Assemblée Constituante, participer à la mise en oeuvre de réformes qui sapent les bases mêmes de son pouvoir. Elle se fait l'instrument de son propre déclin.

On peut interpréter la rupture d'isolement de 1960 et le climat euphorique qui s'en est dégagé comme la résolution, par quelques réformes attendues, des contradictions les plus intolérables entre les nouvelles structures industrielles et leur encadrement traditionnel. Rationalisation de la fonction publique et démocratisation de l'éducation apparaissent comme les réformes-types de cette période.

C'est l'Église qui écope surtout. Coup sur coup, elle perd ses monopoles dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et du bien-être. Par le fait même, elle perd son emprise sur la société et la culture. La société traditionnelle vole en éclats. Le projet libéral, non seulement se substitue au projet ecclésial, mais est officiellement proclamé comme nouveau projet de société et de culture. Plus rien ne s'oppose maintenant à l'irruption du flot de la modernité sur la place publique. Le barrage a sauté. Tant il est vrai, que la révolution abat les régimes déjà en voie de libéralisation.

La situation actuelle du syndicalisme au Québec

André Desjardins

Depuis quelques années déjà, le syndicalisme au Québec accapare l'attention du public. Les médias d'information ne cessent de rapporter chacun de ses faits et gestes; dans tous les grands journaux, à pleines pages, il n'est question que de conflits de travail, d'injonctions, de lois spéciales, de prises de position des principaux dirigeants syndicaux sur tel ou tel sujet brûlant, de législation du travail, de violents affrontements inter-syndicaux, etc... Certains affirment que les «unions», devenues trop fortes selon eux, exagèrent et croient maintenant que tout leur est permis. D'autres dénoncent vertement l'action politique des organisations syndicales et déclarent que celles-ci devraient, pour le bien des syndiqués, ne s'en tenir qu'à la négociation de contrats de travail et à l'application de conventions collectives. Ceux qui paniquent devant ce qui leur semble être une escalade de la violence dans les relations de travail au Québec ont-ils raison ou tort de s'énerver à ce point? La politisation et la radicalisation de l'action syndicale, sont-ce des phénomènes souhaitables ou regrettables? Le but du présent article est de dédramatiser la situation actuelle, de démystifier le spectaculaire afin de laisser voir ce qu'il cache, bref de «faire la part des choses.»

Ce qui se passe ailleurs

Il n'y a pas qu'au Québec que la paix industrielle est très perturbée; dans la plupart des pays occidentaux fortement industrialisés aujourd'hui, les syndicats s'agitent et les gouvernements adoptent des attitudes de plus en plus draconiennes. Des études démontrent que, dans plusieurs pays, la base syndicale radicalise son action, intensifie le mouvement revendicatif et invente même de nouvelles formes de lutte (occupation du lieu de travail, autogestion instaurée de force, séquestration temporaire de directeurs du personnel, absentéisme massif et grève du zèle), quand elle ne reprend pas certaines autres formes abandonnées depuis cent ans et plus (le sabotage des outils de travail et la destruction ou l'altération des produits).

Comparés à d'autres, les ouvriers et les syndicalistes québécois sont encore remarquablement calmes et disciplinés, trop même, de dire certains! Il serait trop long d'expliquer ici en détails les nombreuses raisons de tels comportements, mais il ne faut pas se surprendre du fait qu'à la crise économique mondiale que nous traversons actuellement réponde une crise généralisée des relations de travail.

Quant à l'action politique résolue et orientée, tous les syndicalismes nationaux du monde industriellement développé la pratiquent, tous sauf un, un cas unique sous ce point de vue et une exception étrange et troublante, le syndicalisme américain. Tous ces syndicalismes nationaux suivent ou stimulent, selon le cas, la radicalisation de la base en adoptant des positions radicales face aux pouvoirs publics; même au Royaume-Uni, pays dont nombre d'observateurs pensent qu'il est en voie de «latinisation» (ces chers anglais seraient-ils en train de perdre leur flegme légendaire?), tous sauf un, toujours le même. Des sociologues américains traitaient dernièrement de la crise actuelle du syndicalisme, constatant que les grandes organisations syndicales, atteintes d'immobilisme bureaucratique et incapables de s'adapter aux situations nouvelles, enregistrent des désaffiliations massives. Mais trop d'entre eux ont oublié de mentionner qu'un tel état de choses n'est propre qu'au syndicalisme américain (et canadien, mais à un degré beaucoup moindre), dont les dirigeants s'obstinent à ramer à contre courant, allant même jusqu'à désaffilier l'AFL-CIO de la Confédération Internationale des Syndicats Libres, la CISL à cause du rapprochement entre cette dernière et la CMT (Confédération Mondiale du Travail, anciennement la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens) la CISC depuis peu d'allégeance socialiste.

Enfin, partout où il y a des partis ouvriers, i.e. dans tous les pays riches de l'Atlantique Nord excepté un (vous devinez lequel...), ceux-ci, actuellement, passent résolument à l'action, appuyés

par le mouvement syndical. En Italie, le Parti communiste fait la pluie et le beau temps, et seule la crainte d'une guerre civile et de représailles internationales l'empêche de s'emparer du pouvoir. En Angleterre, le Parti travailliste, avant son accession au pouvoir en février 1974, bien qu'il continue à renier le marxisme, force le gouvernement conservateur, avec l'aide du TUC, à nationaliser de larges secteurs, et non les moindres, de l'économie britannique. En France, la formation toute récente de l'Union de la gauche, avec son «Programme commun de gouvernement», témoigne de la lassitude des partis de gauche à végéter dans l'opposition et de leur détermination à s'emparer du pouvoir, quitte à oublier ce qui les divise et à modérer temporairement leurs positions afin d'attirer une plus grande partie possible de l'électorat. Et au Canada, le NPD, maintenant au pouvoir dans trois provinces sur dix, contribue à maintenir les libéraux à la tête du gouvernement d'Ottawa afin d'éviter que celui-ci ne tombe aux mains des conservateurs, tout en leur faisant la vie dure avec l'aide du CTC; que l'on songe à la campagne contre l'actuel programme anti-inflationniste du premier ministre Trudeau.

Si l'on compare le comportement du syndicalisme québécois à celui du syndicalisme américain, il est évident que la CSN, la FTQ et la CEQ font figure d'enfants terribles. Mais une telle comparaison ne nous mènerait pas très loin, car le cas américain n'est plus aujourd'hui qu'une exception qui confirme la règle de la radicalisation à gauche du mouvement ouvrier dans le monde.

Un syndicalisme à l'image de la société où il s'insère

Lorsqu'on étudie le phénomène syndical dans différents pays, on est frappé de constater jusqu'à quel point, dans chaque cas, un syndicalisme national est à l'image de la société globale dont il fait partie. Si l'on considère le Québec comme une nation, une société globale avec ses caractéris-

tiques propres et bien spécifiques, alors le syndicalisme national québécois ne fait pas exception à la règle, loin de là! Le syndicalisme québécois a beaucoup évolué au cours des quinze ou vingt dernières années, et cette évolution correspond presque point par point à celle de la société québécoise dans son ensemble. Il est déchiré, divisé et souffre de très graves contradictions, et tous ses maux reproduisent assez fidèlement, à son niveau, les contradictions et les déchirements que connaît notre cher Québec. Prenons donc quelques-unes des caractéristiques marquantes de la société québécoise, et examinons comment ces grandes caractéristiques se retrouvent aussi dans notre syndicalisme ouvrier. Lorsqu'on fouille les données de Statistiques-Canada concernant les relations de travail, ce qui saute aux yeux dès les premiers dépouillements, c'est l'augmentation phénoménale de l'importance des conflits de travail au Québec. De 1958 à 1972, pour délimiter une période, le nombre de grèves et de lock-out dans une année passe de 28 en 1958 à 148 en 1972, celui du nombre de travailleurs impliqués dans ces conflits passe de 8 834 à 48 130, et celui des jours/hommes de travail perdus à cause de ces conflits passe de 200 170 à 2 829 310. Vu une telle évolution, il n'est pas étonnant que les syndicats aient la vedette dans les journaux. Mais si, en reprenant les deux mêmes dates et les mêmes trois indices, on examine l'évolution de la situation en Ontario, alors on obtient les trois paires de chiffres suivantes: 132 à 188, 58 467 à 68 590 et 1 918 030 à 2 072 830. Pour deux provinces à population comparable (l'Ontario étant un peu plus peuplée que le Québec, mais quand même pas deux fois plus, il y avait, en 1958, plus de quatre fois plus de conflits de travail dans l'une que dans l'autre, et un peu moins que dix fois le nombre de jours/hommes de travail perdus. Les mêmes chiffres, pour l'ensemble du Canada, sont les suivants: 259 à 598, 111 475 à 706 474, et 2 816 850 à 7 754 320. Et pour les États-Unis, ces chiffres sont: 3 694 à 5 100, 2 060 000 à 1 700 000, et 23 900 000

à 26 000 000 (source: annuaire statistiques du Bureau International du Travail). Les statistiques révèlent donc que, en matière de conflits de travail, tout ce qu'a fait le Québec depuis la mort de Duplessis, c'est de rattraper le reste du continent nord-américain.

En fait, l'importance et le nombre des conflits de travail au Québec montent en flèche de 1958 à 1966, et se stabilisent à partir de cette dernière date. L'augmentation la plus forte enregistrée est celle qui caractérise la période allant de 1964 à 1966 (le nombre de grèves et lock-out passant de 65 à 137, celui des travailleurs impliqués de 17 013 à 90 984, et celui des jours/hommes perdus de 401 710 à 1 926 890), mais, à cette époque, il se produit le même phénomène en Ontario (188 à 297, 51 974 à 121 119, et 714 080 à 1 356 130) et dans l'ensemble du Canada (343 à 617, 100 535 à 411 459, et 1 580 550 à 5 178 170), mais non aux États-Unis cette fois (3 655 à 4 405, 1 640 000 à 1 960 000, et 22 900 000 à 25 400 000); il s'agit donc ici d'un phénomène concernant la seule conjoncture canadienne. Alors tout est clair! À partir du moment où, avec la fin du régime duplessiste, le Québec sortit une fois pour toutes de son Moyen-Âge, jusqu'à la fin de cette période de rattrapage nécessaire et peut-être inévitable qu'on appela la Révolution tranquille, le Québec se mit, dans le domaine des relations industrielles comme dans tant d'autres, au diapason des années '60 en Amérique du Nord. Et une fois accomplie la dure tâche du rattrapage, l'évolution des conflits de travail ici se mit à suivre à peu près la même courbe que partout ailleurs sur le continent.

Mais reste un phénomène à expliquer, soit celui de la politisation et de la radicalisation de l'action syndicale au Québec, phénomène s'accroissant surtout depuis 1965-1966.

Des centrales syndicales politisées mais pas de partis ouvriers

Si les États-Unis sont le seul pays riche

où le syndicalisme est apolitique et où il n'existe pas de partis ouvriers, le Québec est, quant à lui, le seul pays riche où les syndicats sont politisés mais où il n'existe toujours pas de partis ouvriers tant soit peu influents. Pourquoi? Ici, je continue ma description des principales caractéristiques de notre société en les mettant en rapport avec celles du syndicalisme québécois. Que cela plaise ou non, depuis la conquête du Québec par les tunique rouges jusqu'à nos jours, une seule grande question domine la scène politique de notre coin de pays et hante le coeur des québécois lorsqu'il s'agit de leur destinée collective, à savoir la sempiternelle «question nationale» (voir à ce sujet la thèse de doctorat en histoire de Jean-Claude Robert intitulée «Du Canada français au Québec libre»). Tout parti politique qui convoite le pouvoir au Québec doit réussir, d'une façon ou d'une autre, et dans un sens ou dans l'autre (i.e. option fédéraliste v.s. option indépendantiste), à faire vibrer cette corde sensible. Or il se trouve que cette fameuse corde, ni le NPD, ni encore moins le Parti communiste canadien, n'ont pu et même n'ont jamais désiré la faire vibrer. La gauche des pays développés, qu'elle soit social-démocrate (les partis et les syndicats ouvriers de Grande-Bretagne, des pays germaniques et scandinaves et du Canada anglo-saxon), socialiste (la Confédération Française Démocratique du Travail, le PS et le PSU en France), ou communiste, n'a, pendant très longtemps, rien voulu savoir des sentiments nationalistes qu'éprouvent les minorités ethniques et les peuples colonisés, et elle commence à peine à se pencher sur ce «problème». En ce qui concerne le Parti communiste, il n'a aucune audience au Canada, de toute façon. Mais pour ce qui est du NPD, cette position doctrinale de neutralité face à la question nationale est une erreur tactique monumentale qui risque de le condamner, à cause de l'important électorat québécois, à ne jamais réussir à conquérir le pouvoir au niveau fédéral.

C'est, en majeure partie, grâce à son idéologie traditionaliste, nationaliste

et réactionnaire que Duplessis a pu s'emparer du pouvoir et le conserver pendant si longtemps, avec la bénédiction du clergé. Ensuite, l'équipe libérale de Jean Lesage amorça la Révolution tranquille en lançant le slogan désormais célèbre: «maîtres chez nous». Et revinrent les «bleus», avec Daniel Johnson à leur tête qui proclamait bien haut: «égalité ou indépendance». Enfin, en mettant de l'avant leur chasse aux sorcières séparatistes, les libéraux ont pu se faire élire, à Ottawa surtout grâce aux québécois (le triumvirat Trudeau-Pelletier-Marchand), et à Québec (l'actuel gouvernement Bourassa).

Cette absence de parti ouvrier n'était pas si grave, pour le syndicalisme québécois, tant et aussi longtemps que celui-ci était encore moins politisé que son confrère «canadien». La FTQ réaffirmait du bout des lèvres, à chaque congrès, sa fidélité au parti social-démocrate alors existant afin de faire plaisir au CTC, l'ancienne CTCC (aujourd'hui la CSN) maintenait les ouvriers croyants dans le droit chemin, et tout allait bien (pour ainsi dire...). Les raisons de l'apolitisme traditionnel du syndicalisme de chez nous sont multiples, mentionnons: le dégoût qu'éprouvèrent pendant plusieurs générations les québécois pour la politique à cause d'une pléthore de politiciens véreux, traitres, et «vendus»; le manque de contrôle qu'ont les québécois sur le déroulement de leur destinée collective et le sentiment d'impuissance que ceci engendre: l'absence de partis ouvriers pour les raisons plus haut exposées; l'influence longtemps prédominante du syndicalisme d'affaires à la FTQ et même à la CSN; et l'emprise d'un clergé national, autrefois réactionnaire en grande majorité, sur l'ancienne CTCC. Quant à la politisation du syndicalisme québécois depuis la fin de la Révolution tranquille, elle n'est qu'un des résultats logiques de l'action de rattrapage, laquelle enleva la CTCC-CSN des griffes des Jésuites et délivra peu à peu la FTQ de la domination trop directe des grandes unions américaines. Il faut aussi tenir compte du prodigieux virage à gauche qu'ont

effectué les chrétiens de par le monde au début puis au milieu des années '60, virage qui s'est manifesté en même temps et de façon semblable à la CSN, à la CFDT (anciennement la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, nombre de la CMT tout comme la CSN) et à la CMT. Enfin, bien que le CTC soit une filiale de l'AFL-CIO, son comportement sur divers plans ressemble plutôt à celui du TUC britannique, et la FTQ fait partie du CTC. Elle en diffère considérablement toutefois, et de plus en plus, car elle est québécoise, et parce qu'elle ne doit pas laisser la CSN la doubler sur sa gauche. Il y aurait encore une foule d'autres choses à dire sur les caractéristiques contradictoires du syndicalisme québécois et leur influence sur son action politique, mais l'espace manque.

Dans la politique comme un poisson dans... le sable

Habituellement, à un syndicalisme normalement politisé doivent correspondre un ou des partis qui effectuent le travail politique comme tel pour le compte de l'ensemble du mouvement ouvrier. Le syndicalisme lui-même ne peut indéfiniment prendre en charge un tel travail, ce n'est pas son rôle et il n'est même pas équipé et structuré pour le faire. Lénine affirmait qu'un syndicalisme qui se comporte comme un parti politique se condamne à l'inefficacité, autant dans son action politique que dans ses activités purement syndicales. Ceci est sans doute très vrai, mais que faire si, justement, il n'y a pas de parti ouvrier? À cette question, Lénine répond qu'il faut alors en créer un, et que les syndicats ont le devoir de s'atteler à cette tâche. C'est en plein ce que les trois grandes centrales syndicales québécoises (la CSN, la FTQ et la CEQ) ont réussi à faire au niveau municipal où leurs organismes régionaux respectifs, de concert avec les comités de citoyens, le mouvement coopératif et certaines cellules du PQ, créèrent tout récemment le Rassemblement des Citoyens

de Montréal dont les options socialistes sont bien connues.

Certains syndicalistes, comme Michel Chartrand, semblent résolus à tenter de réaliser la même chose à l'échelle provinciale, mais la conjoncture actuelle n'est pas de nature à favoriser un tel projet. En effet, comme dans presque toutes les colonies du monde, c'est la «mission de libération nationale» qui mobilise la quasi-totalité des ressources de la gauche politique au Québec et qui constitue la grande priorité de son action, le PTQ et autres tentatives semblables n'étant que les produits de l'action de groupes minoritaires sans grande influence dans le public en général et dans le mouvement syndical en particulier. Reste donc une solution, celle qu'ont adoptée, l'une après l'autre, les trois grandes centrales, à savoir: assurer leur appui au parti indépendantiste, quitte à essayer de le transformer en parti ouvrier, ou, au moins, à le forcer à défendre d'abord les intérêts des travailleurs. Mais le PQ est un amalgame bizarre de groupes à tendances diverses réunis provisoirement pour la promotion d'une cause commune. Il est présentement très conciliant et ne refuse personne (ou presque), car il lui faut rassembler dans ses rangs le plus grand nombre possible de combattants afin de pouvoir atteindre son but. Il a cependant lui-même affirmé ne pas être un parti ouvrier, mais bien plutôt «le parti de toute la nation québécoise», et son programme n'est pas socialiste outre mesure. Les trois centrales n'ont guère le choix d'agir comme elles le font, elles sont en mauvaise posture et se débrouillent comme elles peuvent. Mais il n'en reste pas moins que l'association avec le PQ est, pour le syndicalisme du Québec, une solution fort précaire.

Le souvenir de Pierre Mercure

Lise Tourangeau

Sur la scène de la musique, il était l'un de ceux que l'on ne pouvait se permettre de perdre. Il appartenait au monde de la création né du mouvement d'avant-garde du Canada français. Pierre Mercure était l'un des musiciens les plus doués de notre pays.

Dix années se sont écoulées depuis sa fin tragique, en France, le 29 janvier 1966.

Il avait dit que le monde ordonné des formes ne devait pas nous aveugler sur le phénomène de la transformation de la vie actuelle, ni sur la présence de l'inintelligible. Si nous fermons les yeux sur ce phénomène, nous nous exposons à sortir de la vie réelle. L'artiste, le compositeur doit être sincère dans sa représentation de notre nouvelle ère. Il lui incombe de jouer son rôle dans ce nouveau monde en devenir, un monde qui évolue inévitablement, qu'il le veuille ou non. L'artiste doit choisir: le faire sien ou s'en évader. Mais ne serait-ce pas avouer sa défaite que d'abandonner la lutte au moment où de si graves questions sont en jeu?

Le réseau français de la télévision de Radio-Canada l'invite en 1952 à réaliser une série d'émissions musicales. *Heure du concert* et *Concert pour la jeunesse* font partie de ses réalisations à la télévision et ont largement contribué au développement musical du Québec.

Il avait déjà produit sa première oeuvre importante en 1947: musique de scène pour une pièce inspirée de Alice au pays des merveilles. Cependant *Pantomime* (1948), *Cantate pour une joie* et *Dissidence* (1956)

sont des oeuvres plus caractéristiques de son idéal. Elles sont le reflet de la très forte influence de Paul-Émile Borduas sur le jeune compositeur.

Avec de jeunes musiciens, il fait partie d'un mouvement en vue de mieux faire connaître la musique contemporaine dans le milieu québécois. On y retrouve Clermont Pépin, Gilles Tremblay, François

Morel, Jean Papineau-Couture, Gabriel Charpentier, Serge Garant, etc.

Ainsi, désirant rompre avec la musique traditionnelle canadienne, Pierre Mercure dessine sa propre voie et recherche de nouvelles formes sonores. Son style musical est caractérisé par une recherche constante de nouvelles structures et par un désir insatiable de dépasser les limites du conventionnel.

Selon lui, le musicien doit savoir reconnaître ce qu'offre le XXe siècle et vivre son époque. Mais il n'était pas de ceux qui attendent l'inspiration intérieure personnelle pour produire un travail musical. Et cela n'avait rien qui relevait de l'intellectuel. Son oeuvre, il la désirait dynamique, vibrante, sensible voire même lyrique. De l'automatisme en musique. Lorsqu'il entendait des sons ou une vibration, il essayait de reproduire et d'écrire ce qu'il entendait ou percevait en se servant de procédés qui semblaient parfois barbares. Le compositeur belge, Henri Pousseur, avait incité Pierre Mercure à mettre au point une méthodologie personnelle.

Tous les musiciens se souviennent de la *Semaine de la musique actuelle*, présentée au cours des Festivals de Montréal. Grâce à Pierre Mercure, dira Serge Garant, le public canadien a fait la connaissance de la musique de Earl Brown, de Stockhausen, de Pierre Schaeffer, de Pierre Boulez, de John Cage et de plusieurs autres.

Après *Dissidence* et *Cantate pour une joie* sur des poèmes de Gabriel



Charpentier il compose un *Divertissement pour quatuor à cordes et orchestre* et un *Triptyque* (1959) donné au Festival International de Vancouver sous la direction de Walter Susskind.

En écoutant *Incandescence, Structures métalliques I et II* ou ses *Répercussions* et *Improvisations*, on comprend la profondeur de l'engagement de Pierre Mercure dans le mouvement de la musique actuelle. En se rattachant aux musiciens de la Renaissance et à ceux du Moyen-Âge, il a inventé des sons, des voix et des instruments nouveaux qui sont devenus ses outils.

Durant les dernières années de sa vie, il a consacré tout son temps à l'étude de la musique concrète, de

la musique électronique, toujours en quête de sons nouveaux, de sons synthétiques.

Citons encore *Psaume pour abri* (1965), sur des poèmes de Fernand Ouellette qui est une cantate pour récitant, musique électronique, cordes, cuivres, percussions, harpe, clavecin et deux chœurs, et sa dernière oeuvre, *Lignes et points* achevée en 1964. Sa réalisation, fort complexe, représente une étape importante dans la recherche de Pierre Mercure d'une synthèse nécessaire entre l'écriture instrumentale et les moyens sonores nouveaux apportés par les techniques des musiques concrète et électronique, techniques auxquelles il avait travaillé pendant les cinq années précédant sa mort.

Quant à *Tétrachromie* cette oeuvre a été composée à l'intention des Grands Ballets Canadiens, alors que le musicien tentait une synthèse plus directe de ces deux mondes sonores et dépouillés de tout contexte dramatique. Avec des effectifs plus réduits (quatre percussions, trois instruments à vent et deux bandes magnétiques de sons électroniques purs) Pierre Mercure crée un rapprochement pouvant les rendre peu distinguables à l'oreille.

Toute l'oeuvre de Pierre Mercure est engagée sans réserve, sinon sans pudeur. Elle est marquée par une irrésistible nécessité intérieure. Aucun bon musicien n'est réductible à ses hantises: il s'en sert pour mieux les dépasser.



Soirée gitane

Autour du feu de bois, on mangera, on boira, on dansera toute la nuit.

Suite au succès sans précédent de la Soirée Gauloise de l'année dernière, ne soyez pas déçus en vous voyant refuser l'entrée. Le nombre de places étant limité, nous vous incitons à faire vos réservations immédiatement en communiquant avec le Secrétariat des Diplômés, au: 343-6230

Pour plus de détails, veuillez consulter le prochain numéro de l'Interdit.

Le 9 avril prochain, les Diplômés de l'Université de Montréal se retrouvent tous dans le cadre d'une «Soirée Gitane». Tous les amateurs de chansons gitanes et de musique tzigane ne voudront pas manquer cet événement unique à vous mettre l'âme à l'envers.

La restructuration scolaire, c'est quoi?

(1ère partie)

Gérard Lépine

Ce texte vous est livré dans une série de deux articles.

Aperçu historique

De tout temps, le Québec s'est vu aux prises avec le problème de la qualité de l'éducation à dispenser à ses enfants. De fait, cette question est tellement ancienne qu'il faudrait dire le Bas-Canada, voire même la Nouvelle-France! Nous devrions tous connaître les principales raisons pour lesquelles nos collèges classiques ont graduellement occupé tout le champ de l'éducation des élites à compter même du XVII^e siècle. Quant aux anglophones, d'abord protestants, de 1760 à 1835, leurs enfants recevaient leur éducation dans des écoles privées où l'humanisme était à peine moins présent que dans nos lycées, puisqu'il s'agissait dans les deux cas, de l'éducation du gentilhomme de bien. L'arrivée des anglophones catholiques, en grande majorité d'origine irlandaise, ne se fit que dans la seconde moitié du XIX^e siècle: c'est la raison pour laquelle il n'existe pas encore de commissions scolaires anglo-catholiques, puisque toutes ces structures étaient déjà en place à compter de 1845. Le besoin de ces structures avait évolué à partir des carences manifestes du système collèges classiques-High Schools qui ne couvraient plus l'ensemble des besoins, ni du point de vue géographique, ni de celui des couches sociales représentées. C'est à ce moment que le gouvernement provincial du temps avait fondé un Ministère de l'Éducation à qui l'Église catholique, appuyée des évêques anglicans, a fait la lutte jusqu'à ce que les comités confessionnels de ce qui est devenu le Département de l'Instruction publique aient vu le jour, à titre de protecteurs de la foi et de la religion. Toutes ces querelles auront duré plusieurs décennies et culminé durant la Guerre des Éteignoirs, période sombre de l'histoire de l'éducation au Québec.

Ce tableau trop bref couvre deux cents ans d'histoire, et même presque le double si l'on remonte aux débuts de la colonie.

La situation en 1960

Il serait utile de brosser à grands traits le système scolaire de la fin des années cinquante. Pour les nuances et les détails, nous renvoyons le lecteur intéressé aux débats qui ont entouré les rapports Tremblay et Parent.

Les élites professionnelles et religieuses francophones recevaient leur éducation dans les collèges classiques pour les parachever qui aux universités Laval et de Montréal, qui dans les Grands Séminaires. Système hautement confessionnel de par la volonté très nettement exprimée de ceux qui y souscrivaient et des autres aussi d'ailleurs, puisque l'opinion publique, à tort ou à raison, tenait pour la thèse que les écoles publiques secondaires bénéficiaient par osmose, notamment au niveau des communautés religieuses, de la qualité du système classique. Certaines de ces grandes écoles secondaires jouissaient d'ailleurs d'une réputation tout à fait comparable à celle des collèges, bien que dans d'autres domaines, le génie, notamment, ou le commerce. Nous ne mentionnerons pour mémoire que les écoles secondaires Saint-Stanislas, Saint-Viateur et du Plateau.

De plus, il existait au moins vingt systèmes scolaires au Québec, officiellement non-confessionnels et non-linguistiques, dont le plus important était l'enseignement spécialisé (technique et professionnel), qui relevait du Ministère de la Jeunesse après avoir appartenu pendant longtemps au Secrétariat de la Province. Ceux qui se souviennent de ces écoles témoigneront volontiers de l'esprit qui les animait et de la qualité des diplômés qui en sortaient.

Les carences de cette structure étaient de deux ordres: l'accessibilité de l'éducation secondaire et universitaire à toutes les couches de la société ainsi qu'à la moitié féminine du genre humain, et, surtout, le manque de diversité des disciplines, ce qui forçait le jeune à aller parfaire son éducation ailleurs dans plusieurs

domaines, restreignant encore ainsi l'égalité des éduqués devant le système.

Les anglo-protestants, quant à eux, avaient utilisé à presque cent pour cent les dispositions de la loi de l'Instruction publique pour se créer, dans leurs commissions scolaires, un système cohérent à leur image. Le consensus sur la philosophie de l'éducation était sans doute rendu plus facile par l'homogénéité relative des anglo-protestants sur le plan socio-économique.

Quant aux anglo-catholiques, principalement d'origine irlandaise, auxquels se joignait déjà graduellement la diaspora ethnique montréalaise, ils ne pouvaient légalement créer leurs propres commissions scolaires non plus qu'ils n'avaient les moyens de se former un réseau d'écoles privées. Ils se sont donc joints aux commissions scolaires catholiques où, trop souvent, ils ont eu l'impression d'être traités en parents pauvres, du moins du point de vue pédagogique. Encore maintenant, ils disent souvent qu'ils ont préféré conserver à tout prix l'intégrité de leur option religieuse, même si quelquefois, la qualité de l'éducation en souffrait, non pas parce que les écoles catholiques sont moins bonnes, mais parce qu'elles sont majoritairement francophones.

Le système universitaire anglophone conservait en grande partie cette dichotomie religieuse puisque le secteur protestant possédait des universités carrément confessionnelles, telle Bishop's, et d'autres qui en avaient l'image, sinon la lettre, telle McGill. Les catholiques, eux, possédaient une quasi-université plutôt analogue aux collèges classiques français, Loyola, et une université confessionnelle à Toronto, pour ceux qui tenaient à faire même leur éducation supérieure dans un milieu confessionnel.

Où l'on voit que les changements du système scolaire depuis 1960 n'ont vraiment modifié que la structure franco-catholique de l'enseignement

québécois! A cette exception près qu'il existe certains CEGEP (collèges d'enseignement général et professionnel) de langue anglaise, ce qui s'est ajouté au système anglophone sans en rien retrancher. Pour le fond, le reste n'a pas bougé du côté anglais, tant chez les catholiques que chez les protestants.

Le secteur catholique francophone en 1975

Nous pouvons donc nous borner dorénavant au secteur francophone catholique de l'enseignement québécois afin de bien saisir l'ampleur des changements de ces quinze dernières années. Il faut cependant bien comprendre dès l'abord que, légalement, il n'existe pas de tel secteur au Québec. Il existe, nous l'avons vu, un secteur élémentaire et secondaire catholique qui groupe aussi les anglo-catholiques; il existe enfin, une éducation collégiale et universitaire officiellement non-confessionnelle et non-linguistique, mais de fait profondément divisée sur le plan de la langue. Quand donc l'on parle de secteur franco-catholique de l'éducation au Québec, l'on parle réellement de cette partie, sans doute majoritaire, du système catholique dont la langue d'enseignement est le français.

Introduction généralisée des maternelles publiques et du progrès continu à l'élémentaire, régénérescence du curriculum secondaire, création du secteur collégial, fondation de l'Université du Québec, voilà le côté positif d'une révolution qui aurait pris cent ans ailleurs. Ceci s'accompagne d'un négatif important: abolition des collèges classiques et des écoles techniques remplacées au secondaire par les écoles polyvalentes et au collégial par le secteur professionnel des CEGEP, disparition des curricula classique, scientifique, général et commercial, syndicalisation de la profession d'enseignement (au point de parler maintenant de fusion avec la Confédération des Syndicats Nationaux), démoralisation du secteur public au profit d'un nouveau secteur privé subventionné, et nous en passons.

En résumé, le secteur franco-catholique possède encore deux systèmes scolaires distincts qui commencent ensemble au niveau élémentaire, mais qui divergent à partir du secondaire puisque certains enfants continuent à fréquenter des écoles privées qui pour la plupart occupent les locaux des anciens collèges classiques. Nombreux sont ceux qui continuent alors au secteur privé collégial et à l'Université de Montréal (ou Laval) alors qu'en règle générale, les étudiants du secteur public vont au

CEGEP et à l'Université du Québec. Cette dichotomie est rendue possible par les subventions très généreuses accordées au premier groupe par le Ministère de l'Éducation, qui sont de l'ordre de quatre-vingts pour cent (80%) de leur budget, ce qui rend l'enseignement privé disponible à presque toutes les bourses et ce, en concurrence directe avec le système scolaire officiel, qui, lui, vit également des taxes de tous.

Les commissions scolaires en 1975

A. Hors Montréal

(Les paragraphes suivants représentent une analyse personnelle de nature politique de la chose scolaire exclusivement en dehors de l'île de Montréal).

En dehors de l'île de Montréal, il existe soixante-trois commissions scolaires régionales qui dispensent l'enseignement secondaire et qui forment autant de régions administratives scolaires puisqu'elles sont composées chacune de plusieurs commissions locales qui se restreignent, elles, à l'élémentaire. Les commissaires qui administrent les commissions régionales ne sont pas élus par les contribuables mais par leurs collègues membres des commissions scolaires locales.

Cet anachronisme démocratique, en tout cas en Amérique du Nord, crée des gouvernements à deux paliers que l'éloignement des véritables besoins empêche trop souvent de paraître «humains». Le parlement du Canada et l'Assemblée Nationale évitent ce problème parce que les structures de partis sont naturellement ancrées au niveau local et suppléent ainsi à l'éloignement des députés surtout lorsque le comté est représenté par un oppositionniste. Quant aux gouvernements municipaux, à l'exception toutefois du Montréal métropolitain, les édiles sont naturellement près des contribuables électeurs de par leurs préoccupations quotidiennes: voirie, taxes, etc., et ce, malgré le fait que, contrairement à leurs collègues des gouvernements supérieurs, ils n'ont pas à leur disposition de bureaux de recherche ni de personnel de soutien.

Dans le milieu scolaire, il existe un certain nombre de barrières à l'établissement d'une vraie démocratie de participation. La plus importante barrière réside dans le manque d'intérêt du contribuable à l'administration de la chose scolaire: moins de dix pour cent (10%) votent; il est souvent difficile de trouver des candidats commissaires; beaucoup sont «élus» par acclamation, souvent par leurs propres collègues; les commissaires

forment parfois, surtout à cause du mandat de trois ans renouvelable par tiers annuellement, un club social fermé qui se continue lui-même de façon cyclique (ce dernier point a déjà fait l'objet de plusieurs «promesses» de changement de la part de ministres successifs), et le reste. De plus, il ne faut pas l'ignorer, les administrés de la chose scolaire sont les élèves et non pas les contribuables: sans se désintéresser de l'administration scolaire, ceux-ci en sont personnellement moins touchés que de la chose municipale, par exemple. Ceci a pour résultat que les commissaires, surtout au niveau régional, sont beaucoup plus préoccupés de problèmes syndicaux, notamment, que de leurs responsabilités électives, lesquelles ne leur sont rappelées, quand elles le sont, que tous les trois ans. Le commissaire d'écoles, donc, est isolé par le système même de ses véritables devoirs. Il n'est donc pas surprenant de voir le Ministère de l'Éducation, à un niveau encore supérieur, accusé de ne rien comprendre aux besoins réels, du haut de sa technocratie de droit divin.

En parallèle de ces structures officielles, il existe, de par la loi, un comité d'école pour chaque école et un comité de parents, composé d'un représentant de chaque école, pour chaque commission scolaire. L'on pourrait retrouver dans cette structure la véritable démocratie participative sauf pour les problèmes suivants, que l'on peut attribuer en grande partie à la nouveauté de la structure. Le premier problème est, encore une fois, au niveau de la participation des parents, certaines écoles étant carrément menées par une douzaine ou une vingtaine de parents, toujours les mêmes. À ceci s'ajoute le manque de support physique alloué à une organisation volontaire à cent pour cent et que certaines commissions scolaires craignent un peu à cause de ses tendances contestataires (il est relativement facile de noyauter politiquement les comités d'école). Finalement, la frustration se fait sentir même chez les meilleures volontés à force de se buter à des cadres scolaires débordés, à des commissaires perçus comme amorphes, à un ministère certes compétent, mais diablement lointain. Cette frustration augmente encore l'esprit de contestation quand elle ne crée pas carrément le besoin de «ruer dans les brancards»!

À ce tableau déjà très noir, il faut malheureusement ajouter le peu de préparation et de compétence d'un grand nombre de commissaires de province pour assumer la charge administrative et pédagogique qui leur échoit. Cette remarque ne leur enlève pas un iota de bonne volonté ni de dévouement mais se veut une consta-

tation pure et simple, même si elle est désagréable à entendre. Des chiffres quant à leur scolarité et leur formation ont déjà été publiés: ils sont effarants! D'ailleurs, un officier élu de la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec a déjà avoué à l'auteur de ces lignes qu'on pourrait éviter de séparer cette scolarité moyenne représentait bien le niveau général du peuple du Québec, et, non sans un certain cynisme, il ajoutait que c'était la raison principale des cours dispensés par sa Fédération aux commissaires membres...

B. À Montréal

Après cent ans de grande noirceur, Montréal s'est soudainement démocratisée en 1973 alors que les deux plus grosses commissions scolaires sont devenues électives. Du même coup, une première restructuration avait lieu après au moins deux essais avortés. Mais d'abord un peu d'histoire sera nécessaire, si l'on veut comprendre l'état actuel des choses sur l'île. Autant la participation semble un vain mot dans les municipalités scolaires de province (c'est ainsi que l'on nomme officiellement les commissions scolaires), autant il semble que les grandes politiques provinciales, elles, soulèvent les passions, en tout cas dans les villes. L'on a prétendu, et il faudrait encore quelques années d'analyses historique et politique pour le prouver, que le gouvernement Lesage a perdu le pouvoir en 1966 parce qu'il avait voulu aller trop vite, surtout en éducation, dans ses réformes. L'on a aussi prétendu que le gouvernement Johnson-Bertrand a également perdu le pouvoir en grande partie à cause des passions linguistiques soulevées à Saint-Léonard, dont le résultat fut la Loi 63, dite du libre choix de la langue d'enseignement. Plus, récemment, il paraît évident que la Loi 22 sur les langues officielles a eu des répercussions majeures sur le système d'éducation quoique celles-ci restent encore à analyser, comme d'ailleurs ses répercussions politiques éventuelles.

Ces oppositions se sont centrées sur Montréal, tout naturellement, parce que c'est seulement là que l'homogénéité des populations n'existe pas. Malgré tout, l'on ne peut décemment prétendre que la participation populaire existe vraiment, même à Montréal, sauf en temps de crise. D'ailleurs, c'est précisément en temps de crise que l'on voit de drôles d'alliances se faire à mesure des besoins, telles celle des irlandais catholiques et des italo-canadiens à Saint-Léonard. En dehors de ces points forts, la participation populaire en milieu scolaire montréalais se compare à celle qui existe en pro-

vince, i.e. de sept à quinze pour cent de l'électorat et moins de dix pour cent au niveau des assemblées de parents pourtant plus concernés que l'électeur en général. Deux essais de restructuration, connus sous les noms de projets de Loi 28 et 62 avaient cependant dû être retirés devant les oppositions massives qu'ils avaient soulevées dans tous les milieux. Il serait trop complexe de dégager même les lignes maîtresses de ces oppositions. Nous y reviendrons plus loin, au moment d'analyser les éléments de la restructuration à venir. En très bref, les propositions voulaient créer des commissions scolaires unifiées à travers l'île de Montréal. Nous entendons par de telles commissions scolaires celles qui administrent des écoles des deux langues et de toutes religions sous le même chapeau de gestion. Suffit-il de dire que même le «fair play» traditionnel des anglophones n'a pas joué malgré la confiance un peu naïve sans doute du ministre d'alors (Me Jean-Guy Cardinal) qui prétendait faire accepter la Loi 63 en échange d'un essai loyal du projet de Loi 62. Il faut dire que même au cabinet, les opinions étaient alors violemment partagées sur la stratégie et même sur la philosophie en matière d'éducation. L'on a même prétendu publiquement que le premier ministre (Me Jean-Guy Bertrand) aurait imposé la Loi 63 à son propre ministre: cette prétention était peut-être un baume pour les blessures nationalistes mais elle ne repose pas sur les négociations alors menées par les parties concernées dans l'affaire de Saint-Léonard. D'appuyer plus avant sur ce sujet nous entraînerait trop loin de la restructuration scolaire, sauf à dire qu'il était devenu impossible aux technocrates de 1972, non plus qu'à ceux de 1975, d'oublier, dans leurs projets de restructuration, qu'aucune minorité, même regroupée, ne peut se permettre d'obtenir où que ce soit une majorité factice. Car alors, c'est la vraie majorité qui pâtit, ailleurs. Et ce n'est pas ça, la démocratie, bien qu'en ce sens, démocratie et participation semblent relativement distantes l'une de l'autre en tant que concept, en tout cas pour ceux qui ne distinguent pas participation de contestation. Si l'on voulait pousser le raisonnement à sa limite logique, il faudrait affirmer que l'exercice de restructuration de 1972-1973 n'avait pour but unique que d'enterrer la nouvelle majorité italo-canadienne de Saint-Léonard dans la vraie majorité de la Commission Scolaire Jérôme-le-Royer...

1972 donc. Fondre de façon intérimaire quelque trente-cinq commissions scolaires en huit sous le chapeau d'un Conseil scolaire élu à deux paliers (voir plus haut) responsable de l'ap-

probation des budgets et de leur consolidation, du financement du système, de l'éducation en milieu défavorisés et de la restructuration «finale». En d'autres termes, le gouvernement Bourassa, voyant les efforts avortés, a confié au milieu montréalais le soin de lui faire une proposition plus acceptable aux minorités diverses de l'île.

Avant de poser la question «Pourquoi la restructuration?», nous allons voir brièvement la situation actuelle, qui perdure depuis juillet 1973 et dont "l'intérim" se continuera jusqu'au mois de novembre 1977 et peut-être plus tard. Six commissions scolaires sont restées presque intactes dans cette première étape de la restructuration: les deux protestantes (le Bureau des Écoles Protestantes du Grand Montréal, qui devait cependant, à l'instar de la CECM électif, et la Commission Scolaire de Lakeshore), les deux où les anglo-catholiques forment un groupe important (la Commission des Écoles Catholiques de Montréal et la Commission Scolaire Baldwin-Cartier, qui couvre tout l'ouest de l'île), ainsi que la Commission des Écoles Catholiques de Verdun et la Commission Scolaire Jérôme-le-Royer, qui couvre l'est de l'île. Cette dernière, ainsi que Lakeshore, n'étaient cependant que des régionales de niveau secondaire; la première restructuration les a donc modifiées en partie. Deux autres commissions scolaires catholiques sont formées à même plusieurs plus petites, soit la Commission Scolaire Sainte-Croix (Outremont, Mont-Royal, Saint-Laurent et une petite partie de Montréal) et la Commission Scolaire du Sault-Saint-Louis (LaSalle, Lachine, Saint-Pierre). La première étape s'est donc bornée à deux regroupements relativement peu importants et à la création d'un Conseil scolaire, première table commune de rencontre où toutes les religions et les deux langues et cultures peuvent coordonner leurs efforts en matière d'éducation. C'est là le résultat le plus positif et important de la restructuration scolaire de 1972. Enfin, protestants, juifs et catholiques intéressés à l'éducation s'asseoient-ils ensemble, et ce non seulement au niveau des commissaires élus, mais aussi, quoique dans une moindre mesure, chez les cadres supérieurs des dites commissions scolaires. Enfin, est-il possible, devant des prises de position de la part d'un groupe, pour l'autre groupe (ou les autres) de réagir immédiatement et non pas par journaliste interposé. Enfin, surtout, est-il possible de diminuer les appréhensions et les préjugés des uns et des autres à mesure que tous se connaissent et s'apprécient mieux.

(À suivre)

israël



Vue de la vieille ville de Jérusalem. Au fond, la mosquée du Dôme du Roc

Voyage organisé conjointement par l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal et l'Association Québec-Israël

Départ: le 24 mai — Retour: le 9 juin

Prix: \$939*

Comprenant:

- Avion aller-retour Montréal - Tel Aviv
- Transferts aéroport-hôtel (aller-retour)
- Hôtels de première classe (4 étoiles) avec deux repas par jour (16 jours et 15 nuits)
- Excursions (guide et autobus)
- Frais de service et taxes dans les hôtels

L'itinéraire vous conduira à:

- Jérusalem, Tel-Aviv, Haïfa
- La Galilée, le Colan, la Cisjordanie
- Les bords de la Méditerranée, la Mer Rouge, la Mer Morte et le Lac de Tibériade
- Jaffa, St-Jean d'Acre, Bethléem, Nazareth, etc...

Avant le départ, les participants pourront assister à une soirée d'informations.

- Réservez tôt: nombre limité de places disponibles
- Dépôt de \$100 requis: solde à verser 30 jours avant le départ.

** Le tarif aérien est sujet à modification ultérieure sans préavis.*

Renseignements: 525-3117

le carnet

Chirurgie Dentaire

1951

Docteur Godefroy de Billy, de Chibougamau, a été nommé membre du Conseil d'administration de la Société québécoise d'Exploration Minière.

Diététique



1965

Madame Denise Thibault, dt. p., de Montréal, a été élue présidente de la Corporation professionnelle des Diététistes du Québec, pour un terme de deux ans.

Droit

1937

Maître Paul H. Leman a été nommé au poste d'administrateur au Conseil du Crédit Foncier.

1961

Me Jacques Douville a été nommé membre au Conseil d'administration de la Banque Canadienne Nationale.

H E C

1944

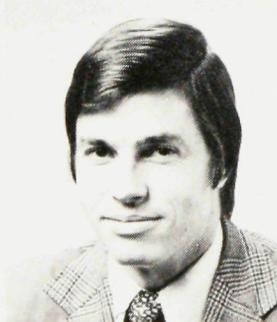
Monsieur François-J. Bastien a été nommé membre du Conseil d'administration de la Compagnie Groupe Minier Sullivan Ltée.

1953

M. J.-M. Paquin a été nommé au poste de vice-président et actuaire adjoint de La Croix Bleue du Québec et de la Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie du Québec.

1957

M. Marc Y. Bruneau a été nommé au poste d'administrateur de la Compagnie de Fiducie Nord-Amérique.



1964

M. Baxter D. Laporte de la maison Price Waterhouse Associates (International) Ltd., a été nommé directeur des services internationaux pour l'Afrique francophone.

Lettres



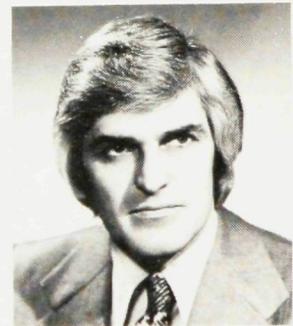
1968

Monsieur Richard Malo a été nommé au poste de Directeur du Service de Linguistique de la Compagnie Générale Électrique du Canada Limitée.

Polytechnique

1949

Monsieur Guy Perrault a été nommé au poste de vice-président à la recherche à la SOQUEM.



1957

M. Pierre C. Fortier a été nommé vice-président à la direction des projets de Canatom Ltée.



1972

M. Jacques Dicaire a été nommé au poste de directeur des services spécialisés du Conseil canadien des Ingénieurs.

Sciences

1941

Monsieur Pierre R. Gendron a été élu président de l'Institut canadien de Recherches sur les Pâtes et Papiers.